

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 9 AOUT 1937

DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
RÉUNIES
et de leur GROUPE de ROANNE.

Secrétaire général : M. le Dr BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	France et Colonies Françaises.	25 francs
	Etranger.	50 —

MULTA PAUCIS Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

PARTIE ADMINISTRATIVE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mardi 10 Juin 1941, à 20 h. 30.

1^o Vote sur l'admission de nouveaux membres :

MM. A. PHILIPPE, 4, rue des Grands Tailhies, Bron (Rhône) ; parrains : Dr Bonnamour et Testout. — M^{lle} GAILLARD, pharmacien, 15, rue Alsace-Lorraine, Roanne (Loire) ; parrains : MM. Dieudonné et Larue. — M. BOIVIN, Marcel, 2, place de l'Hôtel-de-Ville, Roanne (Loire) ; parrains : MM. Larue et J. Plasse. — M^{lle} CROUZET, 5, rue Royet, Lyon (clos Bissardon) ; parrains : MM. Queney et M^{lle} Roche. — M. REV, Georges, 8, quai de Serin, Lyon 4^e ; parrains : MM. Perra et Queney. — M. MORAT, 26, quai Gailleton, Lyon 2^e ; parrains : MM. Perra et Queney. — M^{lle} CHAMBON, Germaine, 4, rue Grolée, Lyon 2^e ; parrains : MM. Guillemoz et Brandon. — M^{me} MARTIN, Francine, 5, passage Comptois, Lyon-Montplaisir ; parrains : MM. Pouchet et Lacombe. — M. VENNEDE, Clovis, 48, rue Saint-Gervais, Lyon ; parrains : MM. Pouchet et Dailly. — M. BERNARD, Vidauban, Var ; parrains : MM. Brandon et Guillemoz. — M. RABOU-DIN, Villerest, Loire (réintégration). — M. LEMONNIER, 11, rue d'Albon, Roanne, Loire (réintégration). — M. LAUXERROIS, 40, rue du Lycée, Roanne, Loire (réintégration). — M. HUMBERT, 33, rue Tête-d'Or, Lyon 6^e (réintégration). — M. de COCQUEREL, 3, rue Louis Vittel, Lyon (réintégration). — M. PIRAUD, conservateur honoraire du Museum, 21, rue Saint-Jacques, Grenoble, Isère (réintégration). — M^{me} MALLAND, 2, rue du Jardin des Plantes, Lyon 1^{er} ; parrains : M^{me} Schurr et M. Queney. — M^{lle} BLANC, Marie-Jeanne, impasse Bayet, boulevard Reguillon, Villeurbanne. — M. L. P. GUÉRIN, 33, rue de Saint-Cyr, Lyon 5^e ; parrains : M^{me} Schurr et M. Nélien. — M. E. MARCHAND, chef d'escadron honoraire, Les Vans, Ardèche, Mycologie ; parrains : MM. Guillemoz et Dr Bonnamour. — M. Paul MARS, étudiant, 15, rue Fongate, Marseille, Bouches-du-Rhône ; parrains : MM. Berner et Dr Bonnamour. — M^{lle} Sozer, 1, place Gensoul, Lyon 2^e ; parrains : MM. Guillemoz et Pouchet. — M. GENIN, Jean, 12 bis, rue Royet, Lyon ; parrains : MM. Laureau et Pouchet. — M. VARVARANDE, Robert, 1, rue des Pierres Plantées, Lyon 1^{er} ; parrains : MM. Pouchet et Laureau

2^o Questions diverses.

ORDRES DU JOUR

SECTION ENTOMOLOGIQUE

Séance du Samedi 14 Juin, à 16 heures.

- 1° M. AUDRAS. — Présentation d'insectes.
- 2° M. TESTOUT. — Notes sur les Saturnides.
- 3° M. LE COARER. — Les Chrysomélides du Bas Dauphiné.

SECTION D'ANTHROPOLOGIE, DE BIOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE GÉNÉRALE

Séance du Samedi 14 Juin, à 17 heures.

- 1° M. ROGER. — Valeur stratigraphique des Pectinidés au Néogène.

SECTION BOTANIQUE

Séance du Lundi 9 Juin, à 20 h. 15.

- 1° M. PERRA. — Anomalie d'une Tulipe.
- 2° MM. G. NÉTIEN et A. QUANTIN. — Écologie des associations végétales de l'étage alpin des Alpes de l'Oisans (plateau d'Emparis). III. Étude microclimatique des facteurs humidité et évaporation.
- 3° M. G. NÉTIEN. — Nouvelle station d'*Ophioglossum vulgatum*. I. Dans la région lyonnaise.
- 4° Présentation de plantes fraîches.

SECTION MYCOLOGIQUE

Séance du Lundi 16 Juin 1941, à 20 heures.

- 1° M. NIOLLE. — Une solution au problème exposé par M. Jossierand dans le Bulletin d'Avril à propos de « L'apparition simultanée d'une même espèce dans plusieurs localités ».
- 2° Présentation de champignons.

EXCURSIONS

Herborisation publique à Couzon-au-Mont-d'Or, le Dimanche 8 juin, sous la direction de MM. Perra et Nétien. Rendez-vous au pont de Couzon à l'arrivée du tramway Lyon-Neuville partant du quai de la Pêcherie à 13 h. 15.

Herborisation dans les marais de Bourgoin-la-Grive (flore de deux coteaux calcaires, Saint-Germain et Corbeyssieu), le Dimanche 15 juin, sous la direction de MM. Barbezat et Milliat.

Départ de Lyon-Perrache à 8 h. 55. Rendez-vous gare de Vaulx-Milieu à 9 h. 41. De là à Saint-Germain (*Genista scorpiæ*, etc.) et Corbeyssieu (*Argyrobium*, *Salvia selarea*, etc.). Repas tiré des sacs. La Grive (*Ophioglossum* etc.), Bourgoin : départ gare 18 h. 32; arrivée à Lyon-Perrache 19 h. 37. Marche en plaine 16 kilomètres.

Excursion mycologique. — Le Dimanche 8 Juin, au Mercray et à la Croix du Bau, sous la direction de M. Brandon. Rendez-vous à la gare de Lentilly à l'arrivée du train partant de Lyon-Saint-Paul à 7 h. 31. Repas tiré des sacs. Retour vers 20 heures.

Excursion mycologique. — Le Dimanche 22 juin, dans les monts du Lyonnais, sous la direction de M. Pouchet. Rendez-vous à Vaugneray-Ville à l'arrivée du train partant de Lyon-Saint-Just à 7 h. 30. Repas tiré des sacs. Retour par le train de 17 h. 30.

Exonération . M. RONCHER (de Trévoux) s'est inscrit comme membre à vie.

Dons : M. BERNARD (de Lyon), 175 francs.

Nos remerciements.

Numérisation Société linnéenne de Lyon

PROCÈS-VERBAUX

SECTION ENTOMOLOGIQUE

Séance du 10 mai

M. le Dr BONNAMOUR lit une traduction faite par M. KORSAKOFF, d'un article russe paru en 1936 sur les Lépidoptères de Mandchourie. Cette traduction sera classée dans notre Bibliothèque où elle sera à la disposition des auteurs qui désireraient la consulter.

M. le Dr E. ROMAN fait circuler une boîte contenant des spécimens des *Calicoides* de la région lyonnaise dont il a été question dans son article paru dans le *Bulletin* de Mars dernier.

M. TESTOUT termine la communication présentée à la séance précédente sur *Les Subdivisions de l'Espèce dans les Classifications Entomologiques actuelles*. Voici un résumé d'ensemble de ces notes destinées à une publication ultérieure :

Cette étude comportait d'abord un examen historique de la notion d'Espèce servant de base aux naturalistes, par la définition classique de BUFFON, celle plus complète d'AGASSIZ (1869) et enfin celle des biologistes d'aujourd'hui avec CUÉNOY (1937).

Pour désigner les variations intérieures héréditaires de l'Espèce, LINNÉ avait déjà employé le terme *varietas* (variété) (*Systema naturae*, 12^e éd. 1766) et certains auteurs adjoignirent par la suite celui de *race*. Ces deux termes devaient suffire pendant longtemps aux entomologistes, mais l'abondance des matériaux à décrire, les travaux de génétique des biologistes, rendaient nécessaires de nouvelles dénominations pour désigner les variations morphologiques, géographiques, écologiques, ou sexuelles de l'Espèce Linnéenne.

Les subdivisions plus précises de *subspecies* (sous-espèce) ; *natio* (race) ; *generatio* (générations saisonnières) ; *forma* (= *morpha*) (forme) pour les variations sexuelles (dimorphisme), variations de taille, variations de nature diverse, furent proposées par différents auteurs.

SEMENOV, BREUNING, OTTO BANG-HAAS, dans d'importants travaux, essayèrent de définir et classer ces propositions, qui furent employées dans une grande partie des éditions des *Coleopterorum Catalogus* et *Lepidopterorum Catalogus* de JUNK, par WINKLER dans son *Catalogus Coleopterorum* (1921), BREUNING dans « Monographie der Gattung *Carabus* L. (1933) », etc.

En harmonie avec les théories sur les Mutations, KOLBE (1920) proposait de nouvelles subdivisions avec *mutation*, *forma atava* (forme atavique), *forma progressior* (forme progressive), qui furent employées par quelques auteurs (DUDICH, etc.). D'autres termes proposés par ALPATOFF, AVINOFF, BIANCHI, sont également analysés.

En ce qui concerne les « aberrations », ou variations non héréditaires de l'Espèce, la question du « Variétisme » est résumée sommairement ; puis sont examinés l'application de noms collectifs aux « aberrations » identiques dans des espèces différentes, essayée par COLUVOISIER, OTTO BANG-HAAS, etc. ; et enfin le remplacement éventuel du terme *aberratio* (aberration) des anciens auteurs, par celui de *forma individualis* (forme individuelle), usité par ROTHSCHILD et JORDAN et proposé par LE CERF au Congrès Entomologique de Madrid (1935).

En conclusion, M. TESTOUT fait observer que :

1^o Dès le début ces termes ont malheureusement été employés d'une façon désordonnée dans les ouvrages de Systématique et la même forme d'insecte est dénommée *variété*, *race* ou *aberration* suivant les conceptions particulières des différents auteurs qui l'ont décrite ou classée.

2^o L'augmentation du nombre des termes désignant les subdivisions de l'Espèce et leur plus grande subtilité, ne manqueront pas d'ajouter à la confusion qui règne déjà dans la Classification.

En conséquence, il semble indispensable que les entomologistes mettent au point les termes d'une Nomenclature utilisable pour tous les Ordres d'insectes et qu'elle soit codifiée dans un prochain Congrès, dans le cadre de la Nomenclature Linnéenne Zoologique.

SECTION BOTANIQUE

Séance du Lundi 12 Mai.

M^{me} SCINCUR donne connaissance du travail de M. NOBÉCOURT sur « Cultures de tissus de quelques végétaux » (sera publié).

M. PERRA fait passer quelques plantes récoltées au cours de l'herborisation faite la veille aux Brosses : *Coronilla minimo*, *Arabis hirsuta*, *Polygala vulgaris*, *Erum hirsutum*, *Sanicula europaea*, *Arrenaria serpyllifolia*, *Melica nutans*, *Galeobdola luteum*, *Lanatum incisum*, *Lonicera xylosteum*, *Veronica arvensis*, *V. prostrata*, *Cerasus mahaleb*, *Valerianella oltoria*, *V. carinata*, *Aceras anthropophora*.

M. QUENEY présente des plantes lyonnaises peu connues : *Potentilla micrantha* qu'il a récoltée sur un mur de la montée Castellane, *Ajuga genevensis* trouvée à Montessuy, *Trifolium striatum* de Couzon, ainsi que : *Barbarea vulgaris* provenant des bords de la Saône, *B. intermedia* des Monts Dore d'Auvergne, *Poa sudetica* du Pilat et qu'il a cultivées dans son jardin.

M^{me} SCHURR fait circuler de splendides aquarelles qui constituent son herbier personnel et qu'elle a exécutées depuis 1904 ; celles d'aujourd'hui ont trait aux familles des Renonculacées, Berberidées, Nymphéacées, Fumariacées et Papaveracées.

M. le D^r GRANGE présente des Orchidées desséchées avec le fer à repasser électrique, procédé qui permet de conserver assez bien les couleurs de ces fleurs qui les perdent très vite par les moyens ordinaires.

M. MÉRIT fait circuler quelques plantes provenant du Col de la Croix-Haute : *Ranunculus seguieri*, *R. thora*, *Pulsatilla Halleri*, *Erysimum helveticum*, *E. perfoliata*, *Lychnis flos-jovis*, *Dorycnium herbaceum*, *Vicia lens*, *Lathyrus asphodeloides*, *Oxytropis montana*, *Heracleum minimum*, *Ptychotis heterophylla*, *Galium megalospermum*, *Asperula laurina*, *Inula Vaillantii*, *Echinops Nitro*, *E. sphaerocephalum*, *Cirsium ferax*, *Carduus personatus*, *Berarda subcaulis*, *Aposeris foetida*, *Soyeria montana*, *Campanula Allionii*, *Globularia nana*, *Androsace maxima*, *A. Chaixii*, *Goodyera repens*, *Avena setacea*, *Polystichum rigidum*.

PARTIE SCIENTIFIQUE

SECTION BOTANIQUE

II. — ÉCOLOGIE DES ASSOCIATIONS VÉGÉTALES DE L'ÉTAGE ALPIN DE L'OISANS (PLATEAU D'EMPARIS)

2^o Facteur lumière.

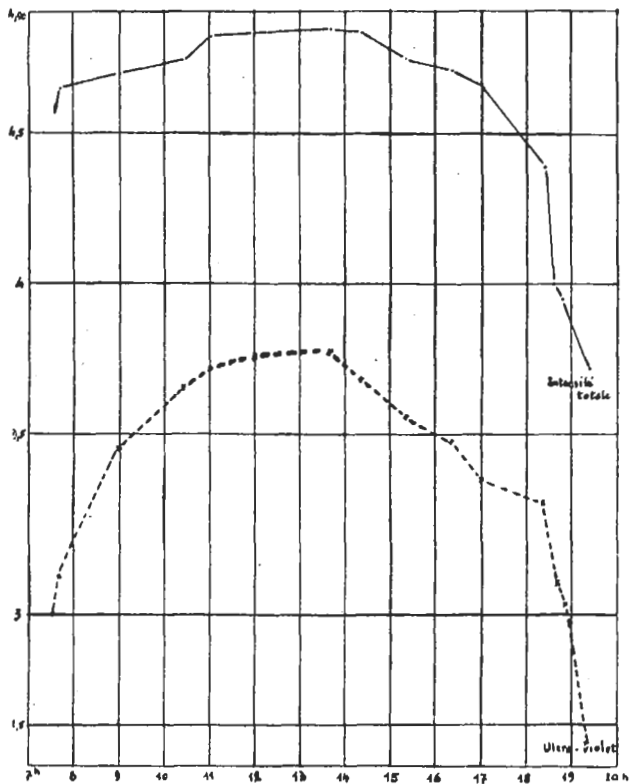
Par G. NÉTIEN et A. QUANTIN.

Parmi les nombreux facteurs écologiques qui influent sur la végétation il faut mentionner l'intensité lumineuse. Nous avons l'intention, dans cette courte note, d'indiquer quelques résultats obtenus à 2.250 m. au plateau d'Emparis par une journée ensoleillée sans nuage, à l'époque de la floraison, et d'en dégager quelques conclusions pour la biologie alpine.

Nous avons pu réaliser de très nombreuses mesures, à l'aide d'un dispositif assez simple, peu encombrant et facilement transportable, comprenant : un galvanomètre à cadre mobile pouvant mesurer directement ces intensités allant jusqu'à 80 microampères : une série de schunts multiplicateurs calculés avec précision, permettant de mesurer des intensités allant jusqu'à 160 milliampères, soit une intensité 2.000 fois plus élevée. Trois cellules photoélectriques à couche semi-conductrices 3.091 B. L. M. T. ; un écran ne laissant passer que les radiations inférieures à 3.600 angströms, destiné à mesurer l'ultra-violet, et un écran mesurant l'infra-rouge.

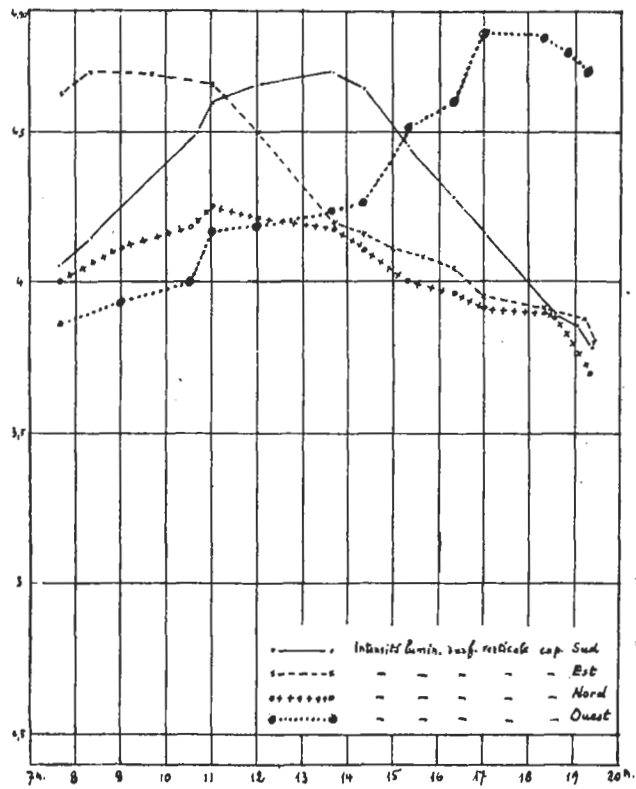
Nous donnons deux séries de courbes d'observations faites par ciel pur sans nuages et se rapportant aux variations de l'intensité lumineuse au cours d'une journée suivant l'exposition (13 août 1939). Nous voyons sur le premier graphique que l'intensité maximum sur une surface horizontale se produit vers 13 heures (heure d'été), que la courbe indiquant la richesse en radiations ultra-violettes varie dans le même sens que celle de l'intensité de la lumière totale.

En ce qui concerne les surfaces verticales placées à différentes expositions, les maxima de l'intensité lumineuse se produisent à des moments très différents de la journée. A l'exposition Est le maximum se produit au lever du soleil ; au Sud le maximum coïncide avec l'intensité maximum de la lumière ;



GRAPHIQUE N° 1.

En ordonnées les logarithmes des intensités lumineuses du 13 : 8 : 1939 sur une surface horizontale.



GRAPHIQUE N° 2.

Mêmes intensités lumineuses sur une surface verticale.

au Nord l'intensité lumineuse est toujours plus faible et présente de faibles variations au cours de la journée, on y observe un maximum vers 11 heures du matin; enfin, à l'exposition Ouest le maximum se produit à 17 heures au moment où le soleil descend sur l'horizon.

A ces variations horaires de l'intensité lumineuse nous avons également observé les intensités de la lumière et des radiations ultra-violettes à différents niveaux.

Voici à titre d'exemples, les résultats observés par beau temps et à 13 heures (heure d'été) :

- Plateau d'Emparis, alt. 2.250 m., 16 août 1939.
Lumière directe, 68.400 lux.
Ultra-violet, 5.840 lux.
- Pic du Mas de la Grave, alt. 3.023 m., 17 août 1939.
Lumière directe, 71.600 lux.
Ultra-violet, 8.340 lux.
- Lyon, alt. 189 m., 10 août 1939.
Lumière directe, 48.500 lux.
Ultra-violet, 1.350 lux.

De ces mesures il résulte que :

1^o L'intensité lumineuse augmente avec l'altitude et croît plus rapidement à mesure que l'on s'élève : cela tient à la couche légère de brume qui s'étend toujours sur les plaines et qui, bien qu'invisible, n'en forme pas moins un écran pour les radiations lumineuses. A 2.000 m. environ, cette intensité est plus du 1/3 supérieure à celle de la plaine. Notion que nous connaissons déjà par de nombreux travaux.

2^o Quant aux radiations ultra-violettes, alors que leur proportion est le 1/40 de l'intensité lumineuse totale en plaine, elle s'élève à 1/10 à 2.000 m. et à 1/8 à 3.000 mètres.

L'intensité lumineuse se trouve d'ailleurs sensiblement augmentée par la présence dans le ciel de gros nuages blancs ne voilant pas le soleil. La lumière, diffusée par le ciel par temps idéalement beau, ne dépasse pas généralement 5 % de la lumière totale, la présence de ceux-ci la fait croître très rapidement et ce qu'il y a d'important à retenir, c'est que cette lumière diffuse n'a pas la même composition que la lumière directe : elle est plus riche en radiations ultra-violettes.

La proximité des glaciers ou même de champs de neige se traduit également par une augmentation de l'intensité lumineuse et de l'actinisme de la lumière, la proportion d'ultra-violet peut s'élever jusqu'à 1/4 de la lumière totale. Cet actinisme pourrait expliquer la floraison rapide de *Crocus Soldanelle*, sous la neige, la pigmentation particulière de plantules et de bourgeons dès la fonte de la neige, et les associations de plantes de moraines au voisinage immédiat des glaciers.

Les immenses pelouses alpines au voisinage de nos mesures sont justifiables de la courbe d'intensité lumineuse horizontale (graphique n^o 1). En particulier les nardaies, les pelouses à *Meum athamanticum*, les *Elyneto-curvelutum* du plateau d'Emparis.

On peut rattacher aux expositions Sud à inclinaison verticale les associations de fissure, en particulier, *Primuletum hirsutae* Ludi 1921 que nous

avons analysées sur les parois verticales dominant la vallée de la Romanche. Nous avons trouvé comme plantes *Primula hirsuta* All (*P. viscosa* Vill.), *Saxifraga exarata* Vill, *Eritrichium nanum*, *Artemisia laxa* (Lam), *Asplenium septentrionale* L., *Silene rupestris*, *Bupleurum stellatum*, *Woodsia ilvensis* L. etc... Cette association, dont la microclimatique est très rude, reste ensoleillée hiver comme été et présente la courbe d'intensité lumineuse que nous avons relatée dans le graphique n° 2 (pour la journée sans nuage du 13 août 1939). Corrélativement à ces travaux, nous avons envisagé l'étude comparative de la pigmentation d'une feuille prise à ces altitudes et dans la plaine, en nous basant sur les résultats publiés dans cette note.

Plantes et stations nouvelles pour la flore lyonnaise.

(Résumé d'une communication faite à la séance du 10 février 1941.)

Par M. A. QUENEY.

- 1° OENANTHE MEDIA Griseb. Voir *Bull. de la S. L.* de février 1941, p. 21.
- 2° GALINSOGA PARVIFLORA Cav. Voir *Bull. de la S. L.*, janvier 1941, p. 3.
- 3° SALVIA VERBENACA ssp. *Ballandieri* Maire = *S. controversa* Batt. non Ten., var. *oblongata* (Vahl) Briquet¹.

Ce *salvia* a été découvert en juillet 1939 par le Dr GRANGE au sud de Saint-Alban, près du boulevard de ceinture dans des prairies et des cultures entre le Grand Parilly et Saint-Fons. Cette plante se trouve fidèlement représentée sous le nom de *Gallitrichum virgatum* dans les Icones de JORDAN et FOURREAU : une diagnose détaillée en français a été donnée par John BRIQUET dans ses Labiées des Alpes-Maritimes. Nomenclature : PUGSLEY, *Journal of Botany*, 1927, p. 185. Avec le *Salvia horminoïdes* Pœurret, signalé dans le *Bull. de la S. L.*, n° 10, 1938, p. 273, la flore lyonnaise comprend deux sous-espèces de *Salvia verbenaca*. Comme ces deux plantes sont représentées dans les Icones de JORDAN et FOURREAU, il y a tout lieu de croire qu'elles se sont échappées du jardin où JORDAN les cultivait à Villeurbanne, qu'elles se sont multipliées en dehors et naturalisées.

4° TRAPA NATANS L. Cette espèce aquatique, si singulière par les pétioles renflés qui lui permettent d'étaler ses rosettes de feuilles et de fleurs à la surface de l'eau, par ses fruits à 4 cornes qui lui ont valu le nom de châtaigne d'eau, était autrefois inconnue dans le département du Rhône ; la flore de l'abbé CARIOT, 4^e édition, 1865, ne l'indique que dans l'Ain où elle est assez répandue dans certains étangs des Dombes ; l'édition de 1889 la signale aux environs de Thizy ; en 1920, notre confrère, M. THIÉBAUT, dans le compte rendu d'une excursion faite par la S. B. de Lyon dans les environs de Trévoux (*Ann. S. B. L.*, tome XLI, p. 10) la note dans la Saône près du pont d'Anse ; vers 1930, je l'observe dans la Saône également à quelques centaines de mètres en amont de Neuville-sur-Saône ; l'année dernière, en 1939, je la trouve près de Couzon, dans une mare située entre la Saône et la ligne du tram en face du barrage ; enfin, cette année même, je l'ai observée jusqu'à Fontaines ; cette espèce est donc en voie d'extension en suivant le cours de la Saône où elle a dû être amenée par quelques cours d'eau issus des étangs de la Dombes.

- 5° TRIFOLIUM ANGUSTIFOLIUM L. La dernière édition de CARIOT, revue

1. C'est par erreur que cette esp. a été rapportée au *Salvia sylvestris* L. (*Bulletin de la S. L.* du 10 mai 1940, p. 68).

par SAINT-LAGER, ne fait pas remonter cette espèce méridionale plus haut que Givors. En juillet 1940, j'en ai découvert une petite station au nord de Lyon, sur les talus du fort de Montessuy, comprenant environ une centaine de pieds.

6° *ASTRAGALUS ONOBRYCHIS* L. Observée à la même époque et au même lieu que la précédente ; elle constituait deux colonies couvrant chacune plusieurs mètres carrés de superficie, dont l'une dans un des fossés au pied des remparts. Cette plante me paraît bien plutôt ici une brebis égarée qu'une espèce en voie d'extension. Il est probable qu'elle ne tardera pas à disparaître par suite de l'envahissement des jardins ouvriers comme sont également menacées d'autres espèces situées sur le bord sud du plateau de Montessuy, en avant du fort, *Seseli montanum*, *Trigonella monspeliaca*, *Bartsia latifolia*, *Medicago cinerascens*, que j'ai signalées dans une note antérieure (*B. S. L.*, mai 1940).

7° *RANUNCULUS DIVARICATUS* (Schrank.). Indiquée par CARIOT et SAINT-LAGER aux Saulaies d'Oullins où elle a probablement disparu par suite des importantes transformations subies par cette localité. Cette année, je l'ai observée en juillet dans la mare dont il est question ci-dessus à côté de *Trapa natans*. Elle n'est pas indiquée dans les étangs de la Dombes. L'abbé COSTE donne comme répartition de cette plante : mares, ruisseaux, dans une grande partie de la France. Toute l'Europe jusqu'en Scandinavie.

La conclusion à tirer de ces observations est que la flore d'une région donnée ne reste pas fixe, mais qu'elle subit continuellement des modifications et qu'elle peut donner lieu, si bien connue qu'elle soit, à d'intéressantes découvertes. Il y aurait lieu de rappeler ici les espèces qui ont disparu et les espèces nomades qui apparaissent çà et là à un moment donné, disparaissent puis reparaissent ailleurs. Dans la plupart des cas, c'est l'homme qui est l'agent principal ou au moins l'initiateur de ces changements ; les autres facteurs, climatiques, édaphiques, font le reste. L'histoire de la flore lyonnaise en fournit d'assez nombreux exemples.

SECTION ENTOMOLOGIQUE

Présence de *Rhipicephalus sanguineus* (Latreille, 1806) chez le Blaireau.

Par CH. JOYEUX et J. SAUTET (de Marseille).

Jusqu'à présent, trois espèces d'Ixodidés ont été trouvées sur le Blaireau : *Meles meles* (L.), en France. Ce sont : *Ixodes ricinus* (L., 1746) ; *Ixodes hexagonus* Leach, 1815 ; *Ixodes canisuga* Johnston, 1849.

M. le Pr. VIGNE, que nous tenons à remercier ici, a bien voulu nous faire parvenir un certain nombre de tiques récoltées sur un Blaireau au cours d'une chasse dans la région marseillaise.

Tous les exemplaires sont des *Rhipicephalus sanguineus* (Latreille, 1806). A notre connaissance, c'est la première fois qu'on signale cette tique chez le Blaireau et ce nouvel hôte vient s'ajouter à la liste déjà longue des Mammifères pouvant héberger le parasite en question.

Étant donné le rôle transmetteur du Rhipicéphale dans la fièvre boutonneuse de notre région, il nous a paru intéressant de mentionner ce parasitisme chez un animal qui serait peut-être susceptible de représenter un réservoir de virus, pour cette maladie.

(Institut de Médecine et de Pharmacie coloniales,

L. Numérisation Société linnéenne de Lyon

Septième note sur les Buprestides.

Par L. SCHAEFER.

Buprestis octoguttata ab. **varicollis** nov.

Diffère de la forme typique par la présence de deux petites taches jaunes au milieu de la base du pronotum, de part et d'autre de l'impression anté-scutellaire.

Alpes-Maritimes : Mandelieu !, ile Sainte-Marguerite !, La Doire ! : Var : Draguignan ! ; Hérault : Saint-Guilhem-le-Désert !

Les six exemplaires qui existent dans ma collection sont tous des ♂ ; la variation est peut-être particulière à ce sexe.

L'existence de taches pronotales rapproche cette forme de la var. *magica* Cast. et G. Chez cette dernière, qui ne se trouve pas en France continentale, les macules jaunes sont beaucoup plus étendues.

Anthaxia scutellaris Gené var. **semireducta** Pic. (*E*, n° 313, 1911, p. 97).

Le type unique provient d'Algérie. Je ne le connais pas en nature, mais par sa description et par des renseignements complémentaires qui m'ont été fournis par l'auteur.

Dans ma monographie des *Anthaxia* (*A*, 1938, p. 191, 193) je n'ai pas cité cette variété comme appartenant à notre faune. Depuis, j'ai recueilli assez abondamment l'*Anth. scutellaris* en Corse, et je me suis aperçu que tous les exemplaires différaient nettement de ceux capturés en Provence, mais que, par contre, ils correspondaient à la diagnose de la var. *semireducta* Pic. Il semble donc que cette forme représente seule l'espèce en Corse, et c'est certainement à elle que se rapportent les citations du Catalogue de Corse de SAINTE-CLAIRE-DEVILLE. Peut-être devra-t-on l'élever au rang de sous-espèce ; cependant pour cela l'examen de matériaux plus nombreux est nécessaire, tant algériens que corses, sardes, italiens, etc.

Ici une objection ne peut manquer de trouver place : l'*Anth. scutellaris* Gené ayant été décrit de Sardaigne, ne serait-ce pas cette forme typique qui existerait aussi en Corse ? C'est peu probable. Car à défaut du type de GENÉ, si l'on se reporte à la diagnose (*Mem. Acad. Torino, Ins. Sard.*, II, 1838, p. 52, fig. 7), on constate que la tache scutellaire est décrite « *macula magna circa scutellum triangulari* », et sur la figure elle est grande, triangulaire, semblable à celle de nos spécimens provençaux.

La var. *semireducta* qui rentre ainsi dans notre faune, se distinguera comme suit de la forme typique (dont j'ai donné la description, *l. c.*, p. 190, 191), en me basant sur la série récoltée en Corse :

Longueur : 5-6 mm., au lieu de 5,5-8 mm. Forme légèrement plus étroite ; coloration générale plus sombre. Mailles pronotales mieux marquées, à granule plus distinct sur fond moins irrégulier, plus lisse. Élytres plus finement granulés, ordinairement d'aspect plus luisant.

♂. Front vert doré peu brillant, vertex bronzé avec le milieu verdâtre. Taches du pronotum plus grandes, plus foncées, d'un noir violacé, atteignant le bord antérieur et le bord postérieur ; bordure latérale et ligne longitudinale médiane vertes plus étroites. Écusson noir violacé. Élytres d'un rouge pourpré un peu moins vif ; tache basale verte réduite, rarement sub-triangulaire, rappelant celle de l'*Anth. ignipennis* Ab., bordant assez étro-

tement la base avec un angle rentrant de chaque côté de l'écusson, et n'atteignant guère que le cinquième de la longueur en arrière ; le plus souvent il existe une zone de transition bleu violacé manquant chez la forme typique. Dessous verdâtre, l'abdomen plus largement assombri. Pattes noirâtres, la face supérieure de la première paire noir verdâtre.

Les appareils copulateurs sont semblables.

♀. Tête noir violet ; vertex taché de bleu vert au milieu. Taches pronotales et élytres comme chez le ♂, le pronotum à fond vert bleu. Dessous à peine plus obscurci que chez la ♀ typique.

Anthaxia sepulchralis ab. **Schuleri** nov.

Forme cyanescente. Élytres bleu noir ; pronotum bleuâtre, bronzé sur les côtés. Pubescence frontale réduite.

Andorre-Vieille, un ♂ (L. SCHULER).

Chrysobothris affinis ab. **Ruteri** nov.

Caractérisée par sa teinte métallique claire et son dessus bicolore. Front et pronotum verdâtres, ce dernier taché de cuivreux au milieu du bord antérieur et devant l'écusson. Élytres d'un brun cuivreux, la région suturale plus cuivreuse : les fossettes cuivreuses. Dessous, pattes et antennes vert cuivreux, le prosternum plus verdâtre.

Seine-et-Oise : forêt de Saint-Germain, un ♂ (G. RUTER, ma coll.).

Cette aberration se rapproche de l'ab. *heterochroa* Obenb. dont je possède un paratype : celle-ci diffère par le dessus foncé à reflet verdâtre, à peine bicolore, et les fossettes élytrales plus ou moins verdâtres.

Agrilus obscuricollis var. **foveola** Rey (E, n° 15, 1891, p. 19).

J'en ai étudié le type dans la collection REY. C'est en réalité un *Agrilus laticornis* Ill. ♀, dont il ne se différencie en rien. La var. *foveola* Rey s'inscrit par suite en synonymie de *laticornis* Ill.

Agrilus Solieri var. **elasicollis** Ab. (C. R. somm. Soc. Sc. nat. Prop., 1907, p. LXX).

Type : un exemplaire capturé au Beausset (Var), par M. BAIZET. J'ai eu l'occasion de l'examiner dans la collection ABEILLE au Muséum de Paris. Ainsi que sa description me l'avait clairement indiqué, c'est un simple *Agrilus cisti* Bris. Il est assez curieux qu'ABEILLE n'ait pas songé à le comparer à cette espèce.

Agrilus cisti Bris.

Certains auteurs ont préféré adopter pour cette espèce le nom d'*elegans* Muls. publié la même année : en particulier c'est sous ce dernier nom qu'elle figure dans le récent Catalogue de France SAINTE-CLAIRE-DEVILLE/MÉQUIGNON. Déjà ABEILLE (R, 1897, p. 28) s'était demandé lequel des deux noms avait l'antériorité ; et il avait penché pour *cisti* du nom de la plante nourricière. Cet argument cependant ne saurait intervenir dans l'établissement d'une synonymie, et à ce propos je ne manquerai pas de remarquer que l'espèce vit, d'après mes dernières observations, non seulement dans le Ciste, mais encore dans *Erica arborea* L. et *scoparia* L., ainsi que je l'ai fait connaître (pour *E. arborea*) dans les *Annales de la Société d'Histoire Naturelle de Toulon* (1940), p. 71.

Mais dans le cas présent on peut trancher la question en recourant aux diagnoses originales. L'*Ag. cisti* a été décrit dans le catalogue GRENIER, lequel porte la date d'impression du 21 juillet 1863, ou du 6 août si l'on prend celle de la couverture. L'*Ag. elegans* a été décrit dans le 13^e cahier des *Opuscules Entomologiques*, p. 14, daté du 15 octobre 1863. *Cisti* est donc antérieur.

En tenant compte de la synonymie établie précédemment, on écrira :

Ag. cisti Bris.
 = *elegans* Muls.
 = *elasicollis* Ab.

Trachys pygmaea ab. Dureti nov.

Avant-corps doré verdâtre obscur avec des reflets bleus et pourprés. Élytres violet pourpre foncé, les côtés bleutés.

Bouches-du-Rhône : Aix (M. DURET, ma coll.).

Trachys Marseuli var. subglabra Rey (E, n° 76, avril 1891, p. 27).

L'auteur la décrit ainsi :

« *Trachys Marseuli* Bris. — La variété *subglabra* R. est plus glabre, avec la lame prosternale et autres parties pectorales plus lisses. — Hyères, 2 ex. »

J'ai examiné les spécimens originaux dans la collection REY. Ils sont précédés d'une étiquette de fond : « *subglabra* R.-*Marseuli* ? var. ». REY aurait donc éprouvé des doutes tardifs à leur sujet. Le premier exemplaire porte l'étiquette de localité : Hyères, et la paillette noire. Il ne se rapporte nullement à *quercicola* Mars. (= *Marseuli* Bris.), comme les auteurs l'ont écrit après REY, mais il est identique au *T. troglodytes* s. sp. *compressa* Ab., tel que je l'ai défini dans ma troisième note sur les Buprestides (*M*, XXXVII, 1936, p. 120-123), à la forme de longueur 3 1/4 mm. et de structure normales duquel il s'assimile. Le second exemplaire porte seulement la paillette noire. Il est pubescent et appartient à une autre espèce, probablement au *T. scrobiculata* Ksw. (= *menthae* Bed.). Le premier exemplaire, qui satisfait d'ailleurs seul à la description, doit ainsi être considéré comme le type de *subglabra* Rey.

La synonymie qui découle de ces constatations entraîne une modification du catalogue. En effet, *subglabra*, décrit en avril 1891, a la priorité sur *compressa* Ab. décrit la même année dans la *Revue d'Entomologie*, page 286, mais au mois d'octobre, date imprimée au bas de la page 273, la première du fascicule.

En outre, puisque le type de REY correspond à la forme normale, nous pouvons conserver *compressa* Ab. dans son acception première, c'est-à-dire réserver ce nom aux sujets — souvent mal venus comme je l'ai dit — plus étroits et de taille exigüe (2-2 1/2 mm.).

J'ai capturé à Rognac et à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), deux individus de la s. sp. *subglabra* présentant deux fossettes discales sur le pronotum. Ils constituent l'homologue de l'ab. *foveicollis* Rey de la forme typique, et dont j'ai également vu le type. J'appellerai cette aberration nouvelle *Reyi*, dédiée à la mémoire de l'entomologiste lyonnais.

Le catalogue de l'espèce s'écrit finalement :

T. troglodytes Gyll.
 ab. *laevicollis* Ksw.

t. : Autriche.
 t. : Mus. Berlin. Patrie ?

ab. <i>foveicollis</i> Rey	l. : Suisse.
ab. <i>cribrata</i> Rey	t. : Suisse.
ab. <i>Klimschi</i> Obenb.	t. : Carinthie.
ab. <i>carinthiaca</i> Obenb.	t. : Carinthie.
s. sp. <i>subglabra</i> Rey	t. : Hyères (Var).
ab. <i>Reyi</i> Schaeff.	t. : Rognac, Saint-Chamas (B.-du-R.).
ab. <i>compressa</i> Ab.	t. : Apt (Vaucluse).

Quant à la forme glabre ou glabrescente du *T. quercicola* Mars., elle existe parfaitement, j'en ai recueilli plusieurs sujets dans le Vaucluse : La Bonde, et dans les Bouches-du-Rhône : Saint-Chamas. Elle prendra le nom de *glabricola* nov. ab.

Aphanisticus elongatus var. **filum** nov.

Encore plus étroite et plus allongée que la forme typique, presque filiforme. Le rapport de la longueur à la largeur (largeur posthumérale des élytres) varie de 5,1 à 5,7, la majorité des individus oscillant autour de 5,4, tandis que chez la forme typique $R = 4,6-5,0$ avec une moyenne de 4,75. Élytres fortement rétrécis-caudiformes postérieurement, presque toujours divariqués au sommet et dépassant beaucoup l'abdomen.

Jusqu'à présent je n'ai capturé cette forme que dans les Bouches-du-Rhône où elle paraît exclusive ; je ne la connais pas d'autres régions, mais elle existe sans doute dans les départements voisins, toutefois elle ne dépasse pas vers l'est la région de Toulon. Elle est commune près de l'étang de Berre : Saint-Chamas !, Calissanne !, Rognac !, où elle vit sur les *Schœnus* et les *Carex* de petite taille (*R F*, III, 1936, p. 116) ; également à Lamanon !, Raphèle !, Fos-sur-Mer ! et en Camargue aux environs d'Albaron, près du Vaccarès !

SECTION D'ANTHROPOLOGIE, DE BIOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE GÉNÉRALE

Note sur *Truncatella subcylindrica* L.

Par L. BERNER (Marseille).

Les premières indications sur l'éthologie de ce Gastéropode à respiration branchiale ont été fournies par A. VAYSSIÈRE¹ en 1885. Cet auteur a non seulement examiné la coquille et les caractères anatomiques de l'espèce, mais aussi son genre de vie. Il put ainsi préciser que ce mollusque vit (sur toutes les côtes françaises) à la limite supérieure de la marée haute, plus ou moins enfoncé sous les pierres ou dans les débris d'algues et de Zostères ; il habite également — toujours dans la zone littorale — dans le sable vaseux ou propre, au niveau du balancement des eaux marines ou saumâtres.

Il faut préciser que sa station de choix est le sable humide, à l'abri des rayons du soleil. Des matières organiques en décomposition ne semblent pas gêner l'existence des Truncatelles, qui demeurent ainsi dans l'eau d'infiltration sans être immergées.

1. A. VAYSSIÈRE, Étude sur l'organisation de la *Truncatella truncatula* Dpd. *Journ. Conchyl.* vol. 33, p. 253, Paris, 1885.

Tenu en aquarium, ce mollusque se cache pendant le grand jour, mais sort dans la pénombre, notamment au crépuscule, pour rentrer au gîte vers le matin. Comme VAYSSIÈRE l'a déjà constaté, il rampe avec assez d'agilité toutes les fois qu'on remplace l'eau de son baquet par une autre, fortement aérée. Le degré de la salinité n'a pas beaucoup d'influence : même un passage en eau douce ne le dérange pas, quoiqu'il rentre alors dans sa coquille. D'un autre côté, il sort de l'eau volontiers, notamment par temps humide, de sorte qu'il faut couvrir son aquarium, comme — du reste — l'avait recommandé VAYSSIÈRE. Mais, contrairement à l'opinion de cet auteur, la Truncatelle s'aide de son muflle pour ramper à l'air sur des plans verticaux. C'est le poids de sa coquille qui lui imprime le mouvement alternatif du muflle et du pied comme celui d'une chenille arpeuteuse. Par contre, sous l'eau, elle procède à ses déplacements par l'unique moyen du pied ; à ce moment, son muflle tâte le substratum, sans intervenir dans la marche. VAYSSIÈRE l'a gardée une dizaine de jours dans une atmosphère saturée d'eau. Mais elle périt par dessiccation à l'air sec. Ce mode de vie rappelle parfaitement l'existence des *Phytia myosolis* Dpd. ou des *Patella tusitanica* Gmel. du bord de mer ou des *Succinées* le long des cours d'eau, ces dernières espèces étant cependant diurnes.

Bien qu'elle soit un animal crépusculaire, la Truncatelle sort de ses cachettes au jour quand un changement de temps va arriver, en le présentant même 24 heures à l'avance parfois. Une perturbation atmosphérique prochaine est annoncée par elle avec une sûreté étonnante. Quelquefois l'eau de son baquet était descendue pendant l'hiver rigoureux de 1940-41 à $+ 3^{\circ} \text{C}$ sans changer cette habitude, bien que la température de l'eau de mer à Marseille ne descende pas au-dessous de $+ 11^{\circ} \text{C}$ à la côte pendant la saison froide. D'un autre côté, malgré sa petitesse (elle ne dépasse que rarement 5 mm.) sa coquille est très résistante aux chocs de vagues. Même par gros temps, elle s'agite sur le sable où déferlent les eaux écumeuses. Enfin, une température relativement élevée $+ 30^{\circ} \text{C}$. — en été — est encore supportée par elle, bien qu'alors elle vive dans une torpeur inactive, retirée dans sa coquille.

Elle partage son habitat avec *Orchestia mediterranea* Costa et une *Néréis*, *Magelona papillicornis* F. Müll. et parfois *Rissoa nitida* Brass. ce qui laisse supposer qu'elle se nourrit pareillement de divers débris organiques, rejetés par les vagues ou entraînés par les eaux de ruissellement ou de pluie, tout en vivant en dehors de l'eau sans s'éloigner seulement de quelques mètres de la mer. C'est pour cette raison qu'on la considère tantôt comme un mollusque marin, tantôt comme un terrestre.

On peut en conclure que la Truncatelle réagit selon le degré hygrométrique de l'air environnant. En effet, la mer agitée accroît l'humidité de l'air sur la côte. De même une augmentation sensible de la teneur en eau de l'atmosphère précède l'approche de la pluie.

Enfin, à la tombée du jour, par suite de l'abaissement de la température, l'humidité de l'air s'accroît au bord de mer. Tout cela change le signe de son phototropisme comme G. BOHN (1905)¹ et E. RABAUD (1911)² l'ont signalé pour les Littorines. A tout autre moment, par contre, ce mollusque

1. G. BOHN, *La naissance de l'intelligence*. Paris, 1905.

2. E. RABAUD, *Le Transformisme et l'Expérience*, 2^e édit. Paris, 1911.

rêste confiné dans le sable humide, mais non mouillé constamment, sans égard à la salinité, ni à la température. Autrement dit, il devient lucifuge à l'air sec. Ces manifestations rythmiques aboutissent à la recherche de sa nourriture¹ ou aux phénomènes de la reproduction, tout en allant au devant d'une déshydratation.

Sur la validité de l'appellation *Corvus spermologus* VIEILLOT.

Par NOËL MAYAUD.

J'avais recherché, dans un travail paru dans *Alauda*, 1933, p. 345-354 (Notes et Remarques sur quelques Corvidés. Le Choucas), si le nom de *spermologus* donné par VIEILLOT en 1817 (*Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, VIII, p. 40) à l'oiseau appelé « Chouc » pouvait s'appliquer au Choucas de France, et j'avais conclu par la négative.

Mon opinion était basée sur les faits suivants :

L'auteur original du « Chouc » était FRISCH, qui a décrit sous le nom de *Spermologus* un oiseau qui semble être un jeune Choucas. La planche 68 qu'il en donne est probante à cet égard.

En 1759, BRISSON a copié FRISCH mais la description du « Choucas noir » correspond servilement à la planche de FRISCH et non à son texte. De plus, il a pris pour des teintes claires ou noires les variations d'intensité du noir de la planche servant à souligner les ombres et à donner du relief à l'oiseau. En outre, il a spécifié que l'espèce était représentée dans le « cabinet de M. de Réaumur ». Or, nous ignorons complètement quel était l'oiseau de cette collection, auquel se référait BRISSON.

En 1817, en décrivant le *Corvus spermologus* FRISCH, VIEILLOT a copié textuellement BRISSON quant à la coloration du plumage ; mais comme cette soi-disant espèce avait été contestée, il a insisté longuement sur toute une série de différences de proportions qu'il trouvait entre les Choucas (de Normandie, de Paris et de Lorraine) et les « Choucs » des « provinces du sud qu'il disait avoir observés. Plus tard, dans le *Tableau encyclopédique et méthodique des trois Règnes de la Nature*, en 1823, il revint sur cette question et, pour étayer son opinion, argua du fait qu'il avait examiné un spécimen conservé au Museum d'Histoire naturelle. WAGLER, en 1827, confirme l'existence de ce spécimen. En 1846, SELYS-LONGCHAMPS, qui l'avait vu, le rapporte à un Corvidé américain. Qu'est devenu ce spécimen ? Nous n'en savons rien et nous ne pouvons même savoir si un *Corvus ossifragus* étiqueté entre autres « *Corvus spermologus* Wagl. Typ. Vieillot » est bien l'oiseau en question.

Comme on ne pouvait savoir quel était le type de BRISSON ni le type de VIEILLOT, mais qu'il y avait de grandes vraisemblances qu'il ne fut pas un Choucas, et qu'au surplus VIEILLOT avait voulu décrire un oiseau autre que le Choucas, j'avais rejeté la validité du nom de *spermologus* pour les Choucas de France, car il ne pouvait s'appliquer sûrement à un Choucas et était le résultat de toute une série d'erreurs.

En 1938, Andréas KLEINER entreprit la révision des races de *Corvus monedula* et les conclusions de son travail ont paru dans le *Bulletin of the British*

1. En aquarium la Truncatelle s'attaquait aux algues marines vertes (*Ulva Lactuca* L. et *Enteromorpha compressa* (L. Grev.).

Ornithologists' Club, vol. LX à CCCCXXV. (Son travail complet envoyé à Varsovie en 1939 a été probablement détruit.) Entre autres, il maintint le nom de *spermologus* pour les Choucas de France qu'il distingua de ceux de l'Europe centrale.

Depuis, j'ai retrouvé un texte de VIEILLOT, paru en 1803, qui modifie l'opinion que j'avais émise en 1933. Pour la clarté du sujet et pour faire ressortir ce que VIEILLOT a emprunté à autrui et ce qui est de lui-même, je rappellerai le texte de GUÉNEAU DE MONTBEILLARD dans l'*Hisloire naturelle des Oiseaux* de BUFFON. Il distingue le *Choucas* qui a « du cendré sur la partie postérieure de la tête et du cou » du *Chouc* :

« *Le Chouc*. L'autre espèce du pays, à laquelle je donne le nom de *chouc* d'après son nom anglais, ne diffère du précédent qu'en ce qu'il est un peu plus petit et peut-être moins commun, qu'il a l'iris bleuâtre comme le freux, que la couleur dominante de son plumage est le noir, sans aucun mélange de cendré, et qu'on lui remarque des points blancs autour des yeux. Du reste ce sont les mêmes mœurs... », etc.

La description de GUÉNEAU DE MONTBEILLARD est manifestement le résumé de celle de BRISSON.

Voyons maintenant ce qu'écrit du Chouc VIEILLOT, dans le *Nouveau Dictionnaire d'Hisloire naturelle appliquée aux arts...* (A Paris, chez Deterville... Tome V, an XI-1803, p. 411) :

« Chouc (*Corvus monedula* var. Latham, pl. enl. n° 522 de l'Hist. nat. de Buffon, ordre Pies, genre du Corbeau. *Voyez ces deux mots*). Cet oiseau ayant les mêmes habitudes et les mêmes mœurs, vivant des mêmes aliments, fréquentant les mêmes lieux, et plaçant son nid dans les vieux châteaux abandonnés et dans les tours des églises, ainsi que le *Choucas*, a pu être confondu avec lui ; aussi le *chouc* a été donné, par un ornithologiste moderne, pour le mâle ; et par les méthodistes qui ont écrit depuis Brisson et Montbeillard, pour une variété du *Choucas*, sans doute de race, car les couleurs et la taille du *chouc* sont constamment les mêmes dans tous les individus. Il paraît certain que cet oiseau ne peut être le mâle du *Choucas*, puisque, dans toutes les saisons, et surtout au temps de la ponte, l'un est rare ou l'autre est commun ; enfin, m'étant procuré plusieurs individus *choucs* et *choucas* au printemps, que l'on sait être l'époque la plus favorable pour trouver dans l'intérieur du corps les marques distinctives des sexes, j'ai trouvé parmi les uns et les autres des mâles et des femelles : c'est pourquoi je décris le *chouc* comme étant d'une race distincte de celle du *choucas*, ainsi que l'ont fait BRISSON et MONTBEILLARD.

« Cet oiseau, moins commun et d'une taille un peu inférieure, a douze pouces et demi de longueur ; tout son plumage est d'un noir brillant à reflets verts et violets sur les parties supérieures, et sans éclat sur les inférieures. Il a sur chaque côté de la tête un croissant d'un noir très foncé, dont la partie concave est tournée vers les yeux qui sont entourés de points blancs ; la prunelle est noire et l'iris bleuâtre ; le bec, les pieds et les ongles sont noirs. La femelle diffère par des reflets moins brillants et peu apparents.

« L'on trouve cette espèce dans diverses parties de la France ; je l'ai observée à Tours et à Bordeaux, mais je ne l'ai jamais vue à Rouen, où les *choucas* sont au contraire très nombreux (VIEILL.) »

Ce texte-ci éclaire les écrits postérieurs de VIEILLOT et est très utile en établissant certains faits.

Tout d'abord VIEILLOT a été impressionné, on pourrait presque dire dominé, par les « maîtres » qui l'ont précédé : FRISCH, BRISSON, MONT-BEILLARD. Manifestement il n'a pas mis en doute leurs assertions, même quand il a eu en mains des oiseaux qu'il a rapportés au chou ou choucas noir, alors qu'ils ne pouvaient pas être exactement semblables à la description de BRISSON. C'est ce respect envers ces auteurs, et BRISSON en particulier, qui explique la répétition de la description de ce dernier, alors que celle des oiseaux capturés aurait dû lui être substituée.

Le second fait est très important : VIEILLOT s'est procuré des oiseaux au printemps qu'il a pris les uns pour des Choucas, les autres pour des Choucs. A mon sens, il n'y a guère de doute que ceux-ci ne fussent des Choucas d'un an, en plumage juvéno annuel, chez lesquels les teintes grises du cou et de la tête sont moins pures et plus sombres¹.

Il les a obtenus à Tours et à Bordeaux : cette dernière ville est en dehors de l'habitat du Choucas tel que j'ai pu le préciser en 1933, mais il s'en faut de fort peu : il est donc vraisemblable qu'il nichait à Bordeaux à la fin du XVIII^e, début du XIX^e siècle. C'est donc à ces deux villes que pensait VIEILLOT quand il écrivait, en 1817, que l'espèce du Chouc « se trouve dans plusieurs provinces du sud où je l'ai vue ». N'oublions pas que VIEILLOT était de Normandie.

Donc, à la lumière de ce texte de 1803, on peut dire qu'en 1817, dans la 2^e édition du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, VIEILLOT a décrit sous le nom de *Corvus spermologus* FRISCH de jeunes Choucas de Tours et de Bordeaux. Son erreur a consisté à copier les erreurs précédentes de BRISSON. La *terra typica* de la race occidentale française *spermologus* peut être restreinte aux provinces entre la Loire, à partir de la Touraine, et la Gironde, Tours étant la localité typique.

ECHANGES, OFFRES ET DEMANDES

M. J. CLERMONT (Rieumes, Haute-Garonne) demande à acquérir par achat ou en échange « La Feuille des Jeunes Naturalistes » ainsi que toutes publications et ouvrages entomologiques. Il offre toujours en échange de livres ou d'Insectes un choix unique de Coléoptères avec un grand nombre de raretés.

On vendrait : LATREILLE, *Histoire naturelle des Crustacés et des Insectes*, 14 vol. reliés, avec planches en noir. — H. LUCAS, *Papillons d'Europe* avec près de 400 figures peintes d'après nature par Noël et gravées sur acier. — Faire offres au D^r GAUTIER, 26, rue Paul-Chenavard, Lyon.

1. Certains ornithologistes ont pensé que le Chouc pouvait être une variété mélanique, disparue actuellement. Il n'existe aucune preuve à cet égard. Les seules indications qu'on peut invoquer en faveur de cette hypothèse sont la description originale, assez vague, de FRISCH, et, celle, mal fondée, de BRISSON. Par contre, nous avons l'avis très net de SÉLYS-LONGCHAMPS qui, en 1846, déclara qu'aucun Chouc n'existait en collection et que tous « les individus donnés comme tels étaient des exemplaires jeunes ou un peu foncés de *Corvus monedula* ».

MAISON DUMAS-VIVIANT

72, Avenue de Saxe, LYON. Tél. M 55-61
5, rue Marcellin-Allard, St-ÉTIENNE. Tél. 43-12

MEUBLES - MACHINES

FOURNITURES de BUREAUX

SPÉCIALITÉ de FICHES de CLASSEMENT

USINE : 109, rue Ney, LYON

PERRAUD & FILS

22, Place des Terreaux
LYON

T : B 06-39 Adr. Tél. PERRAUFILS-LYON

FLEURS NATURELLES

Maison de Premier Ordre

Livraisons rapides directes
ou par ses correspondants
en France et dans tous pays.

LIBRAIRIE DES FACULTÉS

JOANNÈS DESVIGNE & C^{IE}

LIBRAIRES-ÉDITEURS

36 à 42, passage de l'Hôtel-Dieu, LYON

Tél. FRANKLIN 03-85

Maison fondée en 1872

R. C. : Lyon B 3027

**OUVRAGES SCIENTIFIQUES EN FRANÇAIS
ANGLAIS, ALLEMAND**

VENTE DE COLLECTIONS A TEMPÉRAMENT

Banque Clément THERON

70, rue de l'Hôtel-de-Ville — LYON

Tél. : F 35-14

Maison fondée en 1907

René MARMELAT, Successeur

Bourse — Souscriptions — Recouvrements — Surveillance des Portefeuilles —
Avances sur Titres — Paiement de tous coupons français et étrangers —
Négociation de toutes valeurs non cotées, etc.

Catalogues — Bulletins périodiques — Comptes rendus d'Assemblées
Têtes de lettres, factures et tous imprimés de bureau

IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES — MACON

Publicité en toutes langues européennes et orientales
Équations et formules de mathématiques, algèbre, chimie



Travaux artistiques en noir et en couleurs
Similigravure. Trichromie. Héliotypogravure.

Conditions spéciales aux Membres de la Société

COMPAGNIE ELECTRO-COMPTABLE DE FRANCE

Machines Electro-Comptables à cartes perforées

Société Anonyme au Capital de 21.000.000 de frs.

Magasin de vente et salle d'exposition :

29, Boulevard Malesherbes. PARIS VIII^e

LYON : 96, Boul^d des Belges — MARSEILLE : 58, rue de Paradis